

SEANCE DU 30 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt six, le trente avril, le conseil municipal de la commune de VILLESPIY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Maryse LALA-LAFFONT, Maire.

Présents : MM LALA-LAFFONT Maryse, HODENT Monique, FONTES Jean-Marc, BARDOU Raymonde, SELARIES Pierre, JAMMES Aline, LANG Christophe,

Absents (représentés) : DERKAOUI Abdelkader donne pouvoir à LALA-LAFFONT Maryse, PILLIERE-MEIGNOTTE Annie donne pouvoir à FONTES Jean-Marc,

MARSHALL Emilie donne pouvoir à JAMMES Aline

Absents : DJINEKOU Magloire.

Date de la convocation : 21 avril 2026

• VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2026

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de voter les taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2026, comme suit :

	TAUX	BASES 2026	PRODUIT
Foncier bâti	56.34%	320 800	180 739
Foncier non bâti	86.31%	18 500	15 967
Taxe d'habitation	20.24%	77 500	15 686
		Total	212 392

Voté à l'unanimité

• SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de voter les subventions aux associations Villespynoises pour l'année 2026, comme suit, étant entendu que ces subventions ne seront versées qu'en cas d'activité avérée, de présentation et acceptation, par le conseil municipal du bilan financier et de la tenue d'une assemblée générale.

ACCA	400,00
BAR ASSOCIATIF LES CANELLES	3 000,00
BELOTE VILLESPIYNOISE	150,00
BOUG'A VILLESPIY	350,00
CAMINAM	400,00
COOPERATIVE SCOLAIRE	500,00
COLLEGE BRAM	143,00
AUX CANELLES SUBV EXEPTIONNELLE	250,00

Voté à l'unanimité

• VOTE DU BUDGET COMMUNAL 2026

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

-ADOPTE le budget prévisionnel principal de l'exercice 2026 arrêté comme suit :

Fonctionnement	Dépenses	Recettes
	902 869,02 €	388 868.00 €
Résultat reporté au 002		514 001.02 €
TOTAL	902 869.02 €	902 869.02 €
Investissement	Dépenses	Recettes
	317 840.00 €	314 779.58 €
Restes à réaliser 2025		
Résultat reporté au 001		3 060.42 €
TOTAL	317 840.00 €	317 840.00 €

Voté à l'unanimité

- **ÉLECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (CAO)**

Après appel de candidatures, une seule liste a été présentée.

Ainsi, en présence d'une seule liste, il n'est pas obligatoire d'organiser un scrutin formel, il suffit que le Maire fasse lecture de la liste pour que l'élection soit acquise.

En application de l'article L.2121-21 du CGCT, les nominations prennent effet immédiatement dans l'ordre de la liste, et il en est donné lecture par le maire.

Membres titulaires (3) : M. FONTES Jean-Marc, M. LANG Christophe, Mme BARDOU Raymonde.

Membres suppléants (3) : M. DJINEKOU Magloire, M. SELARIES Pierre, Mme JAMMES Aline.

Les membres ci-dessus sont proclamés élus.

- **PRÉSENTATION DEVIS VOIRIE**

Madame le Maire rappelle à ses collègues qu'il est nécessaire de procéder à des travaux de voirie. Madame le Maire présente deux devis de l'entreprise VALLEZ.

Réparation et reprise de chaussée : 6 084.00 €

Remplacement buse au carrefour Fitou / Fontorbes : 2 020.80€

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de retenir les devis de l'entreprise VALLEZ, pour un montant de 8 104.80 € TTC.

Vote à l'unanimité

Villespy, le 05/05/2026

Le Maire

